

## **Décision n° 02–1094 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 décembre 2002 attribuant l'identificateur d'utilisateurs mobiles (IMSI) 34008 à la société Dauphin Telecom**

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 34–10 et L. 36–7 ;

**Vu la décision n° 01–686 en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'utilisateurs mobiles (IMSI) ;**

Vu la demande de la société Dauphin Telecom reçue le 22 novembre 2002 ;

Après en avoir délibéré le 3 décembre 2002 ;

**Décide :**

**Article 1er** – L'identificateur d'utilisateurs mobiles (IMSI) 34008 est attribué à la société Dauphin Telecom (Siren : 419964010).

**Article 2** – Le chef du service Opérateurs et ressources de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mentionnée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 2002

Le Président

Jean–Michel Hubert